RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA VIENNE
COMMUNE DE LUSIGNAN
BP 40002 – 86600 LUSIGNAN

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 5 JUIN 2026

Le vendredi 29 mai deux mille vingt-six, convocation est adressée individuellement à chacun des conseillers municipaux pour une réunion ordinaire prévue le vendredi 5 juin deux mille vingt-six à 20h00. Le vendredi 5 juin deux mille vingt-six à 20h00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Rémi BAYOU, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs. : AUMOND Vanessa, AUTHIER Sébastien, BAROTIN Charlène, BAYOU Rémi, BIRAULT Bernadette, BRACONNIER Sylvain, BRIENT Matthieu, , CHAINTRÉ Christian, CHAPELLE Eric, COQUIN Céline, DALBY Fabien, DAYCARD Maeva, DURAND Jean-Louis, GASTAL François, GUYTON Sonia, LACROIX Stéphanie, LEDEUX Jean-Louis, , ROUCAYROL Jennie, TRICARD Carine, VADIER-CHAUVINEAU Karine, VAILLANT Claudine.

Absente représentée : CAILLEAU Christophe (*pouvoir à Charlène BAROTIN*), MOREL Didier (*pouvoir à Jean-Louis LEDEUX*).

Mme Céline COQUIN et M. Matthieu BRIENT sont nommées secrétaires de séance à l'unanimité des membres présents et représentés.

Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du mardi 12 mai 2026

Après lecture du projet de procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mardi 12 mai 2026, aucune remarque n'étant émise, il déclare le procès-verbal arrêté.

Désignation des délégués et des suppléants du Conseil Municipal pour l'élection sénatoriale

Monsieur Rémi Bayou, Maire, a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré XX conseillers municipaux présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire (ou son remplaçant) et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM./Mmes Claudine VAILLANT, François GASTAL, Matthieu BRIENT, Jennie ROUCAYROL
Et d'un secrétaire : Céline COQUIN.

Les collèges électoraux sont convoqués par décret n° 2026-301 du 21 avril 2026, l'élection sénatoriale se fera le dimanche 27 septembre 2026.
L'arrêté préfectoral n° 2026-DCL/BER-204 du 20 mai 2026 fixe le mode scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à élire pour chaque commune du département de la Vienne

Le Maire rappelle qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.
Le maire rappelle que les membres du conseil municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants (art. L.O. 286-1 du code électoral).

Le maire a également précisé que les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, conseillers métropolitains de Lyon, conseillers à l'Assemblée de Corse ou de Guyane, conseillers de la collectivité européenne d'Alsace, ou membres de l'Assemblée de Polynésie française peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L. 287, L. 445 et L. 556 du code électoral).

Le maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le cas échéant l'article L. 290-1 ou L. 290-2, **le conseil municipal devait élire 7 délégués et 4 suppléants.**

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, le maire a constaté qu'une liste de candidats avaient été déposées : Liste commune Lusignan Elections Sénatoriales 2026.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats de l'élection
a. Nombre de conseillers présents et représentés : 23
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 23
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 23
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
f. Nombre de suffrages exprimés [c – (d+e)] : 23

INDIQUER LE NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	**Suffrages obtenus**	**Nombre de délégués obtenus**	**Nombre de suppléants obtenus**
Liste commune Lusignan Elections Sénatoriales 2026	23	7	4

Le Maire proclame les résultats :

Sont élus délégués :

Nom et prénom de l'élu(e)	Liste sur laquelle il/elle figurait
Rémi BAYOU	Liste commune Lusignan Elections Sénatoriales 2026
Carine TRICARD	Liste commune Lusignan Elections Sénatoriales 2026
Eric CHAPELLE	Liste commune Lusignan Elections Sénatoriales 2026
Karine VADIER-CHAUVINEAU	Liste commune Lusignan Elections Sénatoriales 2026
Matthieu BRIENT	Liste commune Lusignan Elections Sénatoriales 2026
Stéphanie LACROIX	Liste commune Lusignan Elections Sénatoriales 2026
Didier MOREL	Liste commune Lusignan Elections Sénatoriales 2026

Sont élus suppléants :

Nom et prénom de l'élu(e)	Liste sur laquelle il/elle figurait
Charlène BAROTIN	Liste commune Lusignan Elections Sénatoriales 2026
Christian CHAINTRÉ	Liste commune Lusignan Elections Sénatoriales 2026
Bernadette BIRAULT	Liste commune Lusignan Elections Sénatoriales 2026
Jean-Louis DURAND	Liste commune Lusignan Elections Sénatoriales 2026

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 20h20.